

Charte de bon usage de l'ENT

1. L'Espace Numérique de Travail

L'Espace Numérique de Travail « ENT 77 » est mis en œuvre par le Conseil Départemental de Seine et Marne en partenariat avec l'Académie de Créteil.

La présente charte en définit les conditions générales d'utilisation.

Chaque utilisateur (élèves, parents, enseignants, personnels de direction et administratifs, personnels techniques, partenaires invités) en accepte les conditions et s'engage à en respecter les modalités.

2. Droits d'accès

L'accès à l'ENT se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et inaccessibles. Chaque utilisateur est responsable de la conservation et de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe et s'engage à ne pas prêter son compte à un tiers.

Tout utilisateur s'engage à utiliser l'espace numérique de travail du collège mis à sa disposition dans le cadre exclusif de son activité liée à l'établissement.

En ce qui concerne les applications scolaires propres à l'ENT, vous n'avez accès qu'aux informations qui vous concernent, ou concernent les groupes dont vous faites partie ou les personnes dont vous êtes responsable.

La création et la gestion d'espaces partagés sont déléguées aux personnels des établissements. L'accès à un espace partagé est réservé aux utilisateurs désignés par le créateur de cet espace.

Par ailleurs, un système de suivi des fréquentations est mis en place sur l'ENT afin d'analyser les usages et d'établir des statistiques d'utilisation.

3. Données personnelles

Pour la création et l'utilisation de votre compte, des traitements automatisés de données à caractère personnel ont été nécessaires (au sens de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004). Ces données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement au début de chaque année scolaire.

Ces données, sont supprimées de l'ENT dans un délai de trois mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte.

L'annuaire central de l'ENT qui regroupe l'ensemble de ces informations correspond à un schéma national défini par le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Ces traitements sont conformes à l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un

traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT) pris après avis de la CNIL.

4. Respect de la loi

En tant qu'utilisateur vous vous engagez à respecter la loi lorsque vous utilisez l'ENT, notamment :

- .. respect du droit des personnes, en ne portant pas atteinte à la vie privée d'autrui, en veillant à ne pas diffuser ou laisser diffuser de propos injurieux ou diffamatoires ;
- .. respect de l'intégrité morale des mineurs ;
- .. respect de l'ordre public en veillant à ne pas laisser diffuser sur l'ENT des propos discriminatoires, ou faisant l'apologie de crime ou de délit ;
- .. respect du droit à l'image, du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

5. Sécurité et conservation des données

La continuité du service et la conservation de vos données stockées sont assurés dans les meilleures conditions pendant toute la période de vos liens avec un collègue de l'Essonne.

Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires ou de publication ne pourront être conservées qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques, sauf opposition expresse du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT.

6. Respect de l'intégrité du service

En tant qu'utilisateur vous vous engagez :

- .. à ne rien faire pour tenter d'altérer le fonctionnement normal de l'ENT,
- .. ne faire aucune manœuvre ayant pour but de contourner les mesures de sécurité mises en place pour en assurer le bon fonctionnement,
- .. ne pas tenter de s'introduire dans des espaces de l'ENT auxquels vous n'avez pas le droit d'accéder. S'il vous arrivait de vous y introduire de façon involontaire, vous vous engagez à en sortir dès que possible et à faire part de cet accès au responsable local de l'ENT,
- .. ne pas porter atteinte aux données des autres utilisateurs, en les modifiant ou en les supprimant contre leur gré
- .. à signaler toute tentative de violation de votre compte dès que vous en aurez connaissance.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter sous peine de restriction d'accès et d'éventuelles sanctions prévues par la loi.